Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 décembre 2016 fixant le modèle de compte d'emploi du forfait soins des établissements mentionnés au IV de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles

NOR : *AFSA1619036A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-12 (IV) et D. 312-159-5 ;

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale du 18 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 3 novembre 2016,

Arrête :

Art. 1er. – En application de l'article D. 312-159-5 du code de l'action sociale et des familles, le compte d'emploi du forfait soins d'une résidence autonomie doit être conforme au modèle figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de la cohésion sociale et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
T. Fatome

Par empêchement du directeur général
de la cohésion sociale et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe au directeur général
de la cohésion sociale,
C. Michel

ANNEXE

Cadre normalisé de présentation du compte d'emploi relatif au forfait soins des établissements mentionnés au IV de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :	
N° FINESS (entité juridique) :	
Organisme gestionnaire :	
FINESS (établissement) :	
Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	
Date de la dernière autorisation :	
Téléphone :	
FAX :	
Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :	
Capacité autorisée :	
Capacité installée :	

Charges couvertes par le forfait soins

	CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL DE SOINS	Réel N-1	Prévu N	Réel N
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
641/642	Rémunérations du personnel (y compris personnel médical lorsque ces comptes sont ouverts dans la comptabilité de l'établissement)			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
647	Autres charges sociales			
648	Autres charges de personnel			
	Total des dépenses de personnel	- €	- €	- €
	Abattements sur les charges sociales et fiscales			
				(1)
	Total des dépenses de personnel incluant les allègements de charges sociales et fiscales	- €	- €	- €

Autres charges, à préciser (dont dépenses, y compris de personnel, au titre d'action de prévention de la perte d'autonomie).

N° de compte	Libellé du compte	Montant réel N	Observations
		(2)	
	Total des autres charges (année N)	- €	

Total des charges imputées sur le forfait soins au titre de l'année N = (1) + (2)	- €
Montant du forfait soins attribué au titre de l'année N	

Tableau du personnel de soins imputé sur le forfait soins de l'établissement

Emplois	Tableau des effectifs émargeant sur le forfait soins			Rémunérations brutes		
	Equivalent temps plein travaillé (année N) (1)	Equivalent temps plein travaillé (année N-1) (2)	Ecart (1)-(2)	Année N (3)	Année N-1 (4)	Ecart (3)-(4)
-			0,00			- €
-			0,00			- €
-			0,00			- €
...			0,00			- €
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**- €**	**- €**	**- €**

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel de soins émargeant sur le forfait soins)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés			
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
6311 Taxe sur les salaires			
6312 Taxe d'apprentissage			
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
(A préciser)			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
6331 Versement transport			
6332 Allocation logement			
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
AGEFIPH			
(Autre à préciser)			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6451/6452 Personnel (y compris personnel médical lorsque ces comptes sont ouverts dans la comptabilité de l'établissement)			
64511 / 64521 Cotisations à l'URSSAF			
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64512/64522 Cotisations aux mutuelles			
64513/64523 Cotisations aux caisses de retraite			
64514/64524 Cotisations à l'ASSEDIC			
64515/64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64518/64528 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
647 Autres charges sociales			
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL			
6472 Fonds de solidarité			
6473 Allocations de chômage			
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées			
6475 Médecine du travail			
6478 Divers			
64781 Cartes de transport			
64783 Comité d'hygiène et de sécurité			
64784 Œuvres sociales			
Dont fonctionnement			
64788 Autres (à préciser)			
6479 Remboursements sur autres charges sociales			
Allègements sur charges sociales et fiscales			

(*) Liste indicative